Imprimer

1991/11/13 Une politique de la culture doit déborder le seul domaine des arts

UNE POLITIQUE DE LA CULTURE DOIT DÉBORDER LE SEUL DOMAINE DES ARTS, SOUTIENT LE CONSEIL E LA LANGUE FRANÇAISE

(Québec, le 13 novembre 1991) - Intégrer la culture scientifique à la culture des arts, promouvoir la lecture chez les jeunes, se préoccuper des minorités linguistiques et ethniques, et consacrer à la culture une place privilégiée au sein des grandes missions de l'État. Voilà pour l'essentiel le message que le président du Conseil de la langue française, M. Pierre-Étienne Laporte, est venu dire aux membres de la Commission de la culture dans le cadre de la consultation publique sur la Proposition du groupe Arpin.

Avant d'aborder ses recommandations, M. Laporte a tenu à préciser au préalable que le lien entre langue et culture est fondamental, que langue et culture sont intimement liées. Le Conseil considère que dans son rapport, le groupe Arpin n'a pas suffisamment pris en compte la composante langue. Il pense que l'on devrait élargir le champ d'une politique culturelle afin que la politique québécoise de la langue française puisse s'y arrimer de manière à intensifier le pouvoir d'attraction et de propagation de la langue.

Le Conseil a acquis la conviction que le pouvoir d'attraction de la langue française au Québec, ailleurs au Canada et sur le plan international est directement proportionnel à sa diffusion. De plus, il considère que l'efficacité, l'excellence et le prestige des productions culturelles peuvent contribuer à mettre en valeur la langue au point d'en faire une création permanente et une source de fierté collective.

Le Conseil, outre ses remarques d'ordre général sur l'importance d'associer intimement politique de la langue et politique culturelle, a privilégié dans son mémoire trois aspects qui lui semblent, en raison de ses récents travaux et de ses préoccupations actuelles, avoir été négligés dans le rapport du groupe Arpin.

Ainsi, il rappelle à la Commission les recommandations de son dernier avis sur l'importance d'inclure les sciences ci la autant que les arts et les lettres, dans l'éventail de la culture. Le Conseil insiste aussi sur la nécessité de considérer de façon particulière l'éducation culturelle des jeunes, d'une part, et l'apport précieux des minorités linguistiques et ethniques, au développement du Québec, dans la définition d'une politique culturelle, d'autre part.

Le Conseil donc, en ce qui concerne le lien entre langue et culture scientifique, qu'une attention particulière soit portée à l'éducation scientifique à tous les niveaux du système d'éducation parce que, de nos jours, science et technologie font partie de la culture quotidienne de tous et chacun. À titre d'exemple, le Conseil soutient la création d'un musée de la science et de la technologie.

De plus, le Conseil considère que la langue, dans la manifestation concrète de ses capacités à véhiculer nos valeurs, nos manières de voir et de penser, constitue un moyen privilégié de diffusion de notre culture, le garant d'un développement collectif original et concurrentiel. Il recommande donc une action concertée des ministères de l'Éducation et des Affaires culturelles pour s'attaquer au problème du désinvestissement des jeunes quant à la lecture que laissent transparaître les données du rapport Arpin.

Le Conseil, par ailleurs, souligne l'importance de doter un ministère de la culture de moyens qui lui permettent de rehausser le prestige et l'excellence de notre langue et de notre culture tout en s'assurant d'une meilleure diffusion, au sein de la communauté tout entière, des productions artistiques québécoises issues

des autres cultures en présence.

En conclusion, et dans la Suite des recommandations qu'il formule, le Conseil souscrit à l'ensemble des recommandations du rapport Arpin inscrites sous le titre « Développer l'éducation culturelle ». De même, le Conseil souscrit à un projet de politique culturelle qui considérerait que la langue française fait partie des principales caractéristiques de la culture propre au Québec et qu'elle est le principal lieu de son identité.

- 30-

Source : Léo Gagné
Agent d'information
Conseil de la langue française
(418) 646-1131